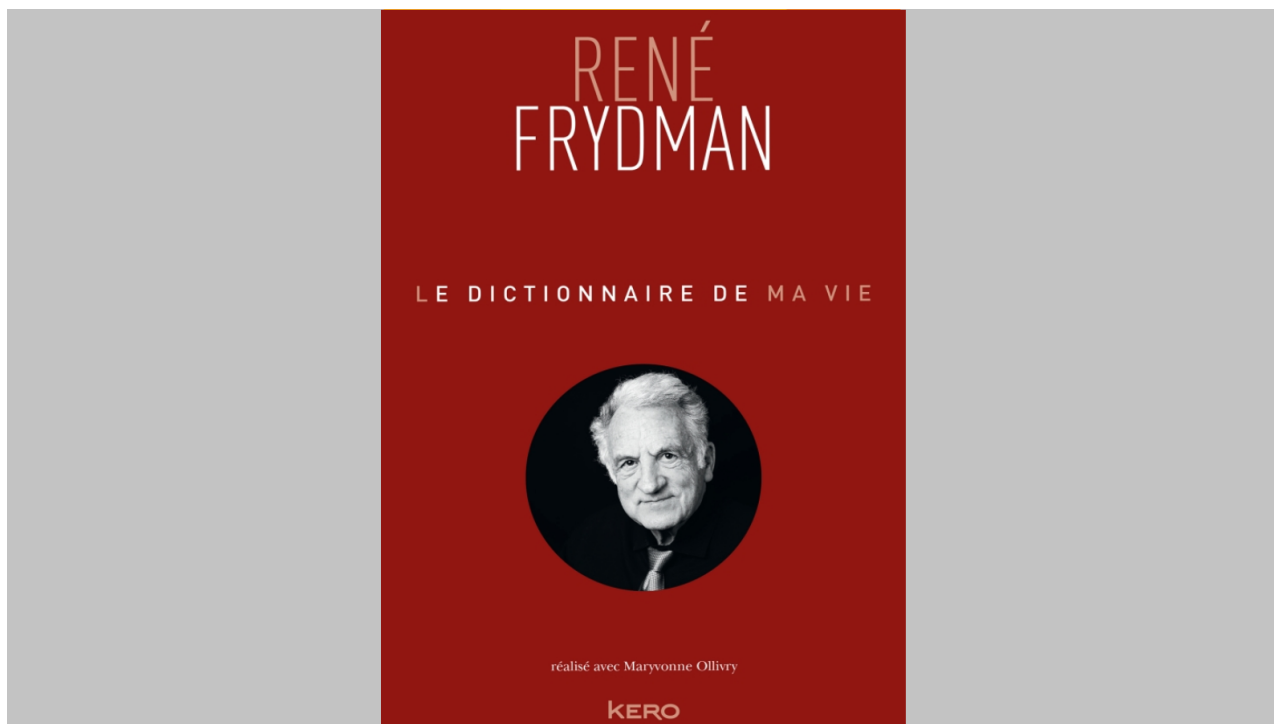




«Dictionnaire de ma vie» par René Frydman (Éditions Kero).

Publié le 8 juin 2022 par Michel Katchadourian



NOTE DE LECTURE PAR MICHEL KATCHADOURIAN

Si le Professeur René Frydman monte au créneau, ce n'est pour rien ! Il ne faut pas se voiler la face et nommer les choses clairement. La GPA c'est de l'exploitation humaine qui repose sur de la misère sociale et économique ! Avec le conflit en Ukraine où la GPA était source de profits pour les laboratoires capitalistiques et l'Etat, les actionnaires de cette activité très lucrative vont chercher d'autres pays pour continuer leur business ! En France où la GPA est interdite comme toutes les marchandisations du corps humain et de ses dérivés, (organes, sang, plaquettes etc) la bataille philosophique, éthique, sociétale, médiatique sur le sujet va redoubler d'intensité à mon humble avis !



« Voici des extraits du « Dictionnaire de ma vie » de l'obstétricien René Frydman , pionnier de la procréation médicalement assistée, consacrés à la gestation pour autrui : « *Qu'en termes choisis, ces choses-là sont dites... Les mots, on le sait depuis Freud et Lacan, ne sont jamais innocents. Dans les années 1980, on commence à parler de « mères porteuses* ». Au moins, ça a le mérite de la clarté : y sont indiqués le but poursuivi (faire porter par une autre femme l'enfant qu'on ne peut – ou veut – concevoir soi-même) et le moyen (les femmes) pour obtenir ce but : rien d'autre que du portage, donc. Dans les années 1990 apparaît l'expression « grossesse pour autrui ». D'une location, on passe au don. Ou l'art d'enrober d'affect la gestation afin de la rendre plus présentable. Encore un effort, et on va nous parler d'amour, de générosité. De fait, la GPA dernier cri devient... une gestation pour autrui « éthique ». Kézaco ? Volontaire ? Sans rétribution financière ? Par pur sentiment altruiste ? Comme, visiblement, ça ne motive pas les foules, on avance des arguments de fond : le « droit » à la parentalité et la liberté individuelle, comprenez le libre droit de disposer de son corps.

La GPA est un abandon programmé, monnayé. Un abandon sur ordonnance ! En quoi avoir un enfant est-il un droit ? Il n'est inscrit dans aucune Constitution du monde. Avoir un enfant est de l'ordre du désir, c'est une possibilité, une volonté. L'enfant n'a pas statut de « propriété » de ses parents. Entre parenthèses, signalons que dans la gestation pour autrui, on revendique le droit à avoir un enfant génétiquement de soi, en clair on survalorise le patrimoine génétique, comme si celui-ci définissait à lui seul l'individu, comme si la parenté sociale comptait pour des prunes. Au contraire de l'adoption. Cette façon de voir enferme la personne, le couple sur lui-même en se fondant sur l'importance du pedigree, de la lignée, plutôt que sur la mixité, l'ouverture. L'adoption plénière d'un enfant via une organisation agréée ne se fait pas par accord préalable entre deux personnes ou deux couples. Il n'y a pas, de la part de la mère d'origine, une volonté de concevoir un enfant dans la seule finalité de l'abandonner. C'est quand elle se découvre enceinte, ou à la naissance de l'enfant, voire après, qu'elle prend cette décision. Et cela est fondamental pour la mère, pour l'enfant, pour les parents adoptifs, pour notre société : il n'y a pas d'intentionnalité de concevoir cet enfant pour l'abandonner ».

[Voir la présentation sur le site de l'éditeur](#)

Pour citer cet article :

Michel Katchadourian, [«Dictionnaire de ma vie» par René Frydman \(Éditions Kero\)](#), *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale*, n°41, Juin 2022.